

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

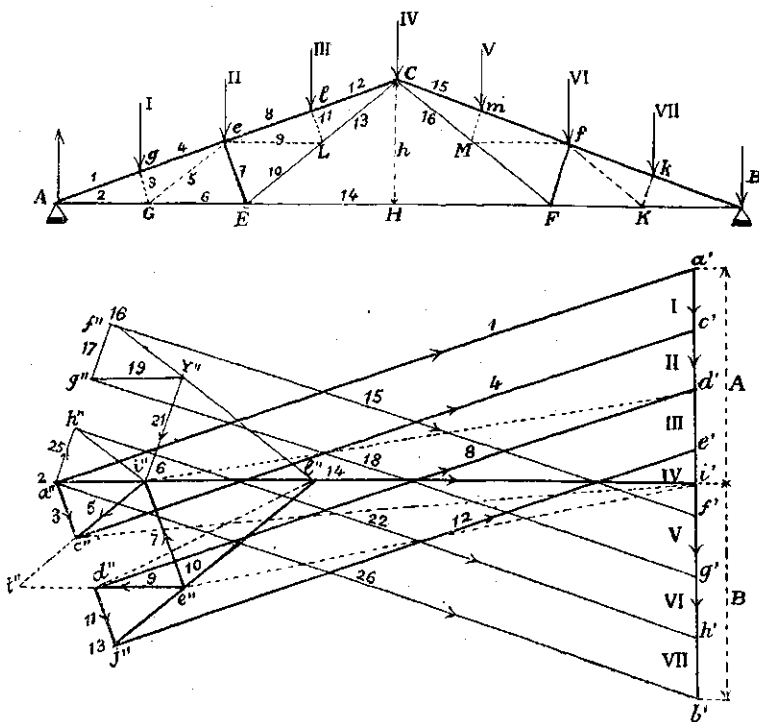
ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les poutres à treillis, simples ou multiples, ont pour but de répartir la charge en des nœuds plus ou moins nombreux, de manière à éviter de faire travailler une section quelconque de la poutre à la flexion.

Il est évident, d'ailleurs, que l'on peut arriver au même résultat en composant une poutre par une série de systèmes triangulés.



Considérons, en effet, la poutre simple AEC, CFB, abstraction faite des barres tracées en pointillé, et supposons que cette poutre doit supporter les charges I, II, III, IV, V, VI, VII, dont trois sont appliquées en des nœuds e, C, f, et quatre dans les travées intermédiaires en g, l, m, k; ces travées travailleraient à la flexion si la poutre était simplement constituée par la membrure supérieure, la fiche Ee et les deux tirants AE, EC.

Mais on supprimera tout effort de flexion en soutenant les charges I et III par les fiches 3 et 11 reliées au système général par les tirants Ge et Le et de même pour la poutre de droite. On aura ainsi constitué des poutres triangulées remplissant le même office que les poutres à treillis multiples.

Nous allons appliquer la méthode exposée dans notre dernier article pour déterminer les efforts intérieurs développés dans les différents éléments des triangles ainsi formés.

Portons d'abord, à la suite les unes des autres, les charges appliquées en chacun des nœuds des deux poutres, soit a' b' la somme des diverses longueurs représentant ces charges à une échelle déterminée. La charge totale se répartit également sur les appuis de niveau et l'on a :

$$A = B = \frac{S}{2}$$

En désignant par S la somme des charges données, ces réactions sont donc représentées respectivement par les longueurs a'i' et i'b'.

Nous déterminerons d'abord les efforts qui s'exercent suivant les deux éléments 1 et 2; la seule force agissant à gauche est la réaction A. Nous décomposerons donc cette force, d'après la règle ordinaire, en menant par a' et i' les parallèles a'a'' à l'élément 1 et i'a'' à l'élément 2 qui est du reste horizontal. Ces deux parallèles se coupant en a'' déterminent l'intensité des efforts cherchés qui sont représentés, respectivement, à l'échelle choisie par les longueurs a'a'' et i'a''.

La réaction A étant dirigée de bas en haut, les composantes doivent être dirigées à l'encontre de cette force dans le triangle i'a'a'', c'est-à-dire suivant i'a'' et a'a''. Ces forces doivent être portées en sens contraire sur les éléments de la poutre et à droite de la section verticale coupant ces éléments. En conséquence, on voit que l'élément 1 est soumis à la compression et l'élément 2 à la traction.

Au nœud g, nous connaissons exactement la force intérieure 1 et la charge I; il y a donc à déterminer les forces intérieures 3 et 4. A cet effet, considérons la résultante des forces 1 et I qui s'obtient en joignant simplement les points a''c'' et décomposons cette résultante suivant les directions 3 et 4. Il suffit pour cela de mener a''c'' parallèle à l'élément 3 et c''c'' parallèle à 4. Les longueurs a''c'' et c''c'' représentent respectivement les actions qui s'exercent suivant les deux éléments considérés, et qui sont toutes deux de efforts de compression.

Nous continuerons par le point G où se réunissent les éléments 2, 3 actuellement connus et ceux 5 et 6 à déterminer :

La règle à appliquer est toujours la même : Pour que le point G soit en équilibre, il faut que la résultante de toutes les forces passant en ce point soit nulle ou, ce qui revient au même, que la résultante des efforts (2) et (3) fasse équilibre aux efforts développés en 5 et 6.

La résultante des forces 2 et 3 s'obtient en menant la ligne pointillée c''c'; nous la décomposerons comme il a été dit, en traçant c''i'' parallèle à l'élément 5 et menant par i'' une parallèle à l'élément 6; cette dernière se confond avec l'horizontale c'a''. Les composantes cherchées seront donc c''i'' d'une part et i''i'' d'autre part.

Nous arrivons maintenant au nœud e où aboutissent les cinq éléments 4, 5, 7, 9 et 8; de ces divers éléments, deux seuls sont connus et les trois autres restent à déterminer. Il faudrait donc, en appliquant la méthode générale, décomposer la résultante des forces 4 et 5, suivant trois directions données, ce qui peut se faire d'une infinité de manières, de sorte que ce problème est indéterminé.

Pour lever cette indétermination, il est nécessaire de faire une hypothèse. Nous admettrons donc que l'effort développé à l'intérieur du tirant 9 est égal à celui qui s'exerce dans la pièce 5. Or, notre épure réalisera cette égalité si nous traçons la ligne parallèle à 9 d'une manière symétrique à l'élément 5. Nous prolongerons donc le côté 5 de l'épure jusqu'en son point de rencontre i'' avec l'axe également distant des parallèles c''c'' et d'a''. Au point t,

ainsi déterminé nous menons la droite $i''e''$ parallèle à l'élément 9, et qui détermine le point d'' par son intersection avec $d'd''$.

Cela posé, prenons la résultante des efforts connus agissant au nœud e , c'est-à-dire des forces intérieures 4 et 5 et de la charge II; cette résultante n'est autre que la droite pointillée $i''d''$ qui ferme le contour polygonal $d'c'e''i''$.

Nous mènerons donc $d'd''$ parallèle à l'élément 8 et $i'e''$ parallèle à l'élément 7; dès lors, le contour polygonal sera fermé par le côté $d''e''$ mené symétriquement à $c'd''$. Comme, d'autre part, le triangle $i''e''e''$ est isocèle, il en résulte que le segment $d''e''$ est bien égal au segment $c'i''$, ainsi que nous l'avons admis par hypothèse.

On voit que la droite $c'd'$ ferme le contour polygonal $d'd''$, $d''e''$, $e''d'$, dont les côtés représentent par conséquent les forces intérieures agissant dans les éléments 8, 9 et 7 qui leur sont respectivement parallèles.

Au nœud E, nous connaissons les efforts intérieurs 6 et 7 et nous avons à déterminer ceux des éléments 10 et 14. La résultante des premiers est $e'i''$; comme la composante (14) se confond avec l'horizontale $i'a''$, il suffira de mener par i'' la parallèle $e''l''$ à l'élément 10 et nous obtiendrons le triangle $e''l''i''$, c'est-à-dire les deux composantes $e''l'' = (10)$ et $l''i'' = (14)$.

Nous considérerons de même la résultante $d'e'$ non tracée sur l'épure, des forces 8 et III agissant au nœud l et nous obtiendrons par un procédé semblable les composantes $d''j''$ et $e''j''$ respectivement égales aux efforts intérieurs 11 et 12.

Il ne reste plus d'inconnue que la force 13, agissant au nœud L; elle est égale et de sens contraire à la résultante des efforts 11, 9 et 10, agissant au même point. Or, le contour polygonal $j''d''$, $d''e''$, $e''l''$ est fermé par la droite $j''l''$. Cette dernière représente donc la valeur de l'effort intérieur dans l'élément 13.

Les deux poutres étant exactement symétriques et chargées également, il est évident que les efforts que supportent les divers éléments de la poutre de droite sont égaux à ceux que subissent les éléments correspondants de la poutre de gauche.

On peut, d'ailleurs, déterminer ces efforts par une épure semblable à la précédente. Sans recommencer l'analyse de cette seconde épure, on peut la tracer directement en remarquant qu'elle doit être absolument symétrique à la précédente.

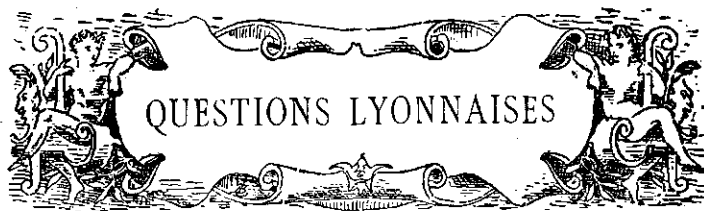
En effet, cette dernière avait pour base le triangle $a'i'a''$, la seconde sera basée de même sur la construction du triangle égal $i'a''b'$. On voit donc que, par simple tracé symétrique, on devra obtenir la deuxième partie de l'épure telle que nous l'avons tracée en traits fins sur le dessin ci-joint.

On remarquera que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les efforts développés dans les éléments 2, 6 et 14 qui sont placés horizontalement bout à bout et sont soumis à la traction, ne supportent cependant pas des efforts semblables; ces divers efforts sont, en effet, représentés par les segments de l'épure $i'a'' = 2$, $i'c'' = 6$ et $i''l'' = 14$. Ces efforts vont en décroissant de gauche à droite pour la poutre correspondante comme cela doit être, car l'effort supporté par 2 correspond à la charge totale, tandis que l'élément 14 n'a à équilibrer que l'excès des efforts qui correspondent à la différence, dont une partie est déjà équilibrée par l'élément 6.

Dans les prochains articles, nous ferons des applications pratiques des théories précédemment exposées.

DYNAMIS.

Les nouveaux abonnés désireux de posséder les articles antérieurs de l'étude sur la Résistance et Stabilité des Constructions, depuis le commencement de sa publication, peuvent se procurer aux Bureaux du Journal les divers numéros la contenant.



MISE EN VALEUR DE LA VILLE DE LYON

Régularisation du périmètre urbain par l'annexion des localités suburbaines.

Dans le *Tout Lyon* du 11 septembre 1910 on pouvait lire ceci :

« Le 4 septembre 1860, le Conseil d'arrondissement émettait un vœu « tendant à la réunion au territoire de Lyon, « des communes de Villeurbanne, Caluire, Saint-Rambert, « Sainte-Foy-les-Lyon, et, en outre : 1° de la Demi-Lune, de « Saint-Simon, des Roches et de la Sauvegarde; 2° de Bal- « mont, de Rochemard et de Crécy ».

La question de l'annexion, on le voit, n'est pas toute neuve; elle est presque aussi ancienne que celle de la construction d'un Lycée de garçons, qui est née en 1850, et qui, par conséquent, a mis près de soixante ans à aboutir.

Maintenant que le Lycée est en bonne voie de construction, peut-on se flatter de l'espoir que l'annexion va enfin sortir des limbes pour entrer dans la période de réalisation ?

A la vérité, on a vu récemment apparaître deux fois dans les colonnes du *Bulletin Municipal* le mot annexion; mais il s'agissait, la première fois, d'une surface de 12.800 mètres carrés à englober dans l'hôpital de la Croix-Rousse, et, tout récemment, il s'agit d'une surface de 16.000 mètres carrés à prélever sur le territoire de la commune de Sainte-Foy, pour que l'Hospice Debrousse cesse d'être à cheval sur deux communes.

Il faudrait un joli nombre d'annexions de cette envergure pour arriver au périmètre qu'envisageait en 1860 le Conseil d'arrondissement !

Depuis cette époque, d'ailleurs, certains événements se sont produits qui semblent rendre plus facile et plus urgente la question de la grande annexion, celle qui aurait pour but ou pour effet de substituer au périmètre assez bossué de la ville un périmètre plus harmonieux et plus logique :

1° Sur la rive gauche du Rhône, l'ancienne enceinte, marquée par le contour des boulevards du Nord, des Brotteaux, de la Part-Dieu, des Hirondelles, et par les terrains vagues qui s'étendent entre les anciens forts de la Motte et de la Vitriolerie, a été démolie et remplacée par une chemise de sûreté ou mur d'octroi qui, partant de la digue du Rhône vers Cusset, englobe la majeure partie de Villeurbanne, les importants faubourgs de Montchat, Monplaisir, la Mouche, avec une partie des territoires des communes de Bron, Vénissieux et Saint-Fons. Cette nouvelle enceinte est terminée depuis plus de vingt ans, et, pour de misérables questions de politique locale ou d'arrangements financiers, la limite de Lyon a conservé son tracé saugrenu, d'après lequel nombre de maisons voisines de la gare des Brotteaux sont à cheval sur les deux communes de Lyon et de Villeurbanne ;

2° Entre Saône et Rhône, depuis 1870, une ligne de fortifications relie les deux ouvrages de Caluire et Montessuy, formant une nouvelle limite bien plus nette que la limite actuelle, qui contourne le cimetière de la Croix-Rousse et descend la montée de la Boucle : limite qui justement vient d'être franchie pour classer dans Lyon l'annexe de l'hôpital de la Croix-Rousse, reliée à cet établissement par une passerelle sur la rue du Nord. D'autres annexes du même hôpital, telles que l'hospice Bouniols et la maison de convalescence Livet, restent jusqu'à nouvel ordre sur le territoire de Cuire-et-Caluire ;

3° Enfin, sur la rive droite de la Saône, rien n'a été changé, il est vrai, à l'enceinte vétuste qui va du pont d'Ainay au quai de Pierre-Scize en passant par le cimetière de Loyasse ; mais une ceinture respectable d'ouvrages avancés a été constituée à plus de 6 kilomètres de ce semblant d'enceinte, dont personne, à l'heure actuelle, ne soutiendrait l'utilité, car, depuis longtemps débordée par les quartiers de Saint-Irénée et du Point-du-Jour, elle est à trop courte distance du centre commercial et artistique, qui va des Terreaux à la place Bellecour.

La logique voudrait qu'une nouvelle enceinte, dont le tracé serait à peu près jalonné par les ouvrages de Sainte-Foy et la Duchère, fût substituée à ces vieux murs qui ont fait leur temps, puisqu'ils ont plus d'un siècle d'existence.

Toutefois, des considérations budgétaires peuvent conseiller d'ajourner au moment d'une déclaration de guerre la constitution de la chemise de sûreté destinée à garder la ville contre les attaques venant de l'ouest, beaucoup moins probables que celles débouchant du plateau des Dombes ou de la plaine de l'Isère.

Cet ajournement n'est pas d'ailleurs incompatible avec un déplacement immédiat de la limite ouest de la ville, facile à imaginer en suivant les indications de la nature elle-même, c'est-à-dire en adoptant soit le lit même de l'Yzeron, soit l'axe de la route départementale qui côtoie le lit de la rivière.

Du côté de Saint-Rambert, si l'on veut arrondir quelque peu le périmètre, le tracé de la voie ferrée entre Rochechardon et Saint-Rambert est d'une adoption facile.

Du pont d'Alai à Rochechardon, la limite actuelle, qui traverse le fort de la Duchère, pourrait être conservée sans inconvénient, accusant le rôle de citadelle que peut jouer cet ouvrage pour la partie nord-ouest de la ville, analogue au rôle du fort de Montessuy pour le plateau entre Saône et Rhône.

Sainte-Foy, pour la partie sud-ouest, et Bron, pour la rive gauche du Rhône, complètent les quatre citadelles de la ville, dont le périmètre aurait un développement voisin de 30 kilomètres.

Notons en passant que, dans cette conception, les forts de Saint-Irénée, Loyasse et Vaise deviendraient aussi inutiles à la défense que l'ancien fort de Saint-Jean et le bastion Saint-Laurent, témoins restés debout de l'ancienne enceinte de la Croix-Rousse, qui se trouve avantageusement remplacée au point de vue hygiène par le magnifique boulevard de la Croix-Rousse.

Alors, on devra peut-être conserver le casernement de Saint-Irénée, qui ne jure pas trop avec les exigences de l'hygiène militaire moderne, mais les affreuses casemates de Loyasse et Vaise devront disparaître pour faire place à des promenades d'agrément, qui font véritablement défaut au quartier déshérité de Vaise. La reconstitution du casernement des troupes logées à Loyasse-Vaise fera l'objet d'une étude ultérieure dans ce journal.

La population annexée dans le projet que nous venons d'esquisser ne serait guère que de 50.000 âmes ; néanmoins, cet appoint serait suffisant pour rendre à Lyon son titre de seconde capitale, auquel lui donnent droit sa merveilleuse situation géographique et son glorieux passé historique.

Nous concluons donc en émettant le vœu que celui du Conseil d'arrondissement de 1860 soit renouvelé, à cinquante ans de date, par les Assemblées locales, avec insistance spéciale pour une prochaine réalisation.

RASCHEL.

LA QUESTION DES LIGNES DE CHEMINS DE FER DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Depuis notre dernier article sur le déplacement des voies ferrées lyonnaises, le Maire de Lyon a soumis au Conseil municipal des propositions de nature à trancher définitive-

ment cette question si importante pour l'avenir de notre ville.

Un rapport détaillé nous a appris, en effet, qu'aux diverses demandes de la Compagnie P.-L.-M., concernant l'exécution de son projet de doublement des voies entre Perrache et Chasse, il a été fait un accueil favorable et que notre Administration municipale s'est mise d'accord, en principe, avec le chemin de fer sur le texte de la convention à intervenir pour consacrer l'entente.

Nous indiquerons, d'autre part, quelles sont les grandes lignes dudit projet, lequel prévoit non seulement le maintien de la gare centrale à son emplacement actuel de Perrache, dans le sens transversal, mais implique aussi l'agrandissement des bâtiments de la station et le renforcement de la formidable barrière qui enserre notre cité du côté du sud.

Evidemment, le doublement des voies de la grande ligne s'impose d'une façon absolue, et il n'a jamais été dans notre intention de combattre cette amélioration indispensable, mais nous déplorons vivement qu'aucune tentative n'ait été faite pour aboutir à une solution de plus grande envergure, c'est-à-dire plus conforme aux véritables besoins d'une ville comme la nôtre, destinée à se développer sans cesse.

Il est bien certain que l'on regrettera amèrement, dans quelques années, l'insouciance d'une municipalité qui n'aura pas su voir à temps au delà des bornes restreintes des préoccupations mesquines de la besogne de chaque jour.

En admettant même qu'il eût été impossible d'amener la Compagnie P.-L.-M. à adapter ses projets aux desiderata de la population lyonnaise, il eût été désirable, tout au moins, de prendre vis-à-vis de cette Administration des garanties sérieuses en vue de l'amélioration du fameux passage dit des « Voûtes », lequel pourrait être facilement élargi et surélevé au moment de la réfection de la gare de Perrache, opération qui serait d'autant plus nécessaire que l'épaisse barrière est, dans la pensée des ingénieurs du chemin de fer, destinée à s'accroître davantage.

De même, il pouvait être possible de prévoir, sous la gare, un ou deux autres passages pour faciliter ultérieurement les dégagements entre le centre de Lyon et la presqu'île.

Rien n'a été envisagé dans cet ordre d'idées, mais le mal n'est peut-être pas irréparable, si l'on sait se ressaisir à temps en reprenant d'urgence la question, diverses dispositions, que nous indiquerons prochainement, pouvant être prises pour remédier, dans une certaine mesure, à la situation qui se dégage du fait de l'entente projetée entre la Ville et le P.-L.-M.

S.

L'EXTENSION ET L'EMBELLEMENT DES VILLES

Dans la séance du 22 janvier 1909, M. Charles Beauquier, député, avait présenté à la Chambre une proposition de loi ayant pour objet d'imposer aux villes l'obligation de dresser des plans d'extension et d'embellissement. *La Construction Lyonnaise* en a reproduit, dans son numéro du 16 février 1909, le texte précédé d'une fort intéressante revue de ce qui se passe en pareille matière dans les principaux pays étrangers.

Cette proposition de loi ayant été renvoyée, par le Parlement, à la Commission de l'Administration générale, départementale et communale des Cultes et de la Décentralisation, la question a dû, conformément au règlement, après le renouvellement intégral de la Chambre, faire l'objet d'un nouveau rapport.

Nous ne reviendrons pas sur la législation étrangère, que nos lecteurs trouveront dans notre numéro du 16 février 1909 ; nous reproduirons seulement les conclusions suivantes de l'exposé des motifs.

« On le voit, l'étranger nous donne de nombreux exemples

au point de vue des conditions d'extension, d'assainissement et d'embellissement des villes. Il ne peut être qu'avantageux pour nous de nous inspirer de ces mesures prises partout en faveur de l'hygiène et de l'esthétique nationales.

« Il est de toute évidence qu'une ville ayant subi plusieurs transformations successives sans prévoyance sérieuse, sans plan, sans méthode, sans souci de la direction ou du caractère des rues, de la symétrie des constructions, de la situation des espaces libres, places, jardins, squares, avenues, promenades, etc., il est de toute évidence, disons-nous, qu'un entassement ou un éparpillement désordonné de bâtisses, dans les limites de cette ville ou de sa banlieue, ne peut que nuire à la beauté de l'ensemble.

« Au contraire, si un plan d'extension règle la destination des terrains susceptibles d'être annexés à une cité, s'il trace d'avance les rues et les boulevards, s'il en fixe la largeur, s'il prévoit le caractère des constructions, l'emplacement des places, des parcs, des jardins et des principaux édifices, on sera sûr d'avoir, après exécution du plan, une ville saine, agréable à habiter et qui fera peut-être l'admiration des visiteurs.

« Rien, assurément, n'est plus lamentable que le spectacle de ces quartiers deshérités, privés d'air, privés de lumière, indiscutables foyers de tuberculose et d'anémie.

« C'est pour libérer de ces horribles fléaux les villes de l'avenir que nous réclamons les plans d'extension, grâce auxquels toutes les cités de France seront un jour aérées, inondées de soleil, fleuries de jardins, égayées de promenades et d'emplacements de jeux pour l'enfance et la jeunesse.

« L'embellissement des agglomérations urbaines, par la création des parcs, par le percement des avenues, par la mise en relief des édifices, tous ces éléments de beauté ne peuvent assurément pas laisser la population indifférente.

« C'est là, en effet, une source de richesse pour elle. Tout ce qui sera fait en vertu du plan d'extension que nous préconisons doit être considéré par les habitants comme un excellent placement. L'entreprise encouragera les constructions nouvelles, fera la fortune des entrepreneurs et des propriétaires de terrains, procurera du travail aux ouvriers, donnera à la ville une activité durable, développera son industrie. L'embellissement, une fois terminé, mettra comme un sang plus jeune dans les artères de la cité ; il attirera les touristes ; il fera peut-être à jamais la réputation de la ville.

« Ce n'est pas tout. Le plan d'extension réalise, pour l'avenir, une économie considérable. Il évitera aux prochaines générations l'obligation de racheter fort cher des terrains sur lesquels on aurait laissé construire des immeubles.

« Dans une récente communication au Conseil municipal de Paris, M. Ambroise Rendu constatait qu'il faudrait aujourd'hui une somme d'au moins 50 millions pour exproprier les quartiers insalubres. Il y a une cinquantaine d'années, comme le fait remarquer fort à propos M. Georges-Benoît Lévy, l'achat total du terrain des fortifications, soit 396 hectares, n'avait coûté que 17.572.000 francs ; si, aujourd'hui, la ville de Paris voulait racheter seulement les 44 hectares 7 ares, d'un développement de 12 kilomètres, qui s'étendent de la porte Maillot à la porte d'Auteuil, elle serait obligée de déboursier 64 millions de francs. Exactement pour la même somme, grâce à un plan d'extension et d'embellissement, la ville de Vienne a pu assurer tout autour d'elle une ceinture immense de parcs, de forêts, de jardins et de promenades.

« Ces exemples montrent suffisamment que les finances municipales ont autant à gagner que l'esthétique et l'hygiène à l'adoption d'un tel projet. Et il est devenu de toute urgence de mettre les municipalités dans l'obligation d'être désormais plus conscientes, non seulement de leurs devoirs, mais aussi de leurs intérêts.

« La proposition de loi ayant pour objet d'imposer aux villes l'obligation de dresser des plans d'extension et d'embellissement apparaît comme le corollaire obligatoire, indis-

pensable de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des sites, et aussi de la loi concernant la conservation des monuments historiques ayant un caractère artistique. Si ces lois nous permettent de conserver ce que la nature et les générations passées nous ont laissé de beau et de caractéristique, la loi que nous vous proposons nous permettra, à notre tour, de créer des choses dignes d'être conservées par les générations futures. »

Voici maintenant le texte, légèrement modifié, de la

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER. — Dans un délai de cinq ans à dater de la promulgation de la présente loi, toute commune de plus de 10.000 habitants sera tenue d'établir un plan d'extension et d'embellissement.

ART. 2. — Ce plan déterminera l'étendue et les emplacements des jardins publics, squares, parcs et espaces libres, fixera la largeur des voies principales, leur dimension, établira les servitudes de construction nécessaires à la beauté, à la salubrité et à l'assainissement de la ville.

ART. 3. — Les services municipaux dresseront ce plan, qui devra être approuvé par le Bureau départemental d'hygiène et par la Commission des sites et monuments naturels, instituée dans chaque département en vertu de la loi du 21 avril 1906. Après quoi ledit plan sera soumis à une enquête de quatre mois dans chaque commune.

Une fois définitivement arrêté, il sera déclaré d'utilité publique, par décret rendu en Conseil d'Etat.

ART. 4. — Si, pour une cause quelconque, dans le délai imposé par l'article 1^{er} de la présente loi, une municipalité n'avait point établi ce plan d'extension et d'embellissement, il en serait dressé un, sur l'initiative du Préfet du département, les municipalités intéressées et les Commissions sanitaires et de protection des sites, entendues.

ART. 5. — Dans le cas où ce plan devrait s'étendre sur le territoire de deux ou de plusieurs départements, il serait établi par une Commission spéciale, sous la présidence du Ministre de l'Intérieur, et soumis ensuite, dans chaque département, aux formalités prescrites par les articles 3 et 4.

ART. 6. — Le plan, une fois établi, est exécutoire pendant une durée de trente années et renouvelable. Toute modification pourra y être apportée, suivant les formes prescrites à l'article 3.

NÉCROLOGIE

M. Armand MAZET

Nous avons été douloureusement émus en apprenant le décès presque subit, le 3 courant, de M. Armand Mazet, chef de travaux chez M. Gouyon, entrepreneur à Lyon, à peine âgé de quarante-huit ans. Nous avons justement publié, dans notre numéro du 1^{er}, le programme des cours professionnels, dont il était venu nous entretenir quelques jours auparavant ; et c'était avec le plaisir de coopérer quelque peu à une œuvre utile que nous acceptions d'appeler plus spécialement l'attention de nos lecteurs sur ce cours pratique du bâtiment, qu'il avait créé en 1908 à l'Enseignement professionnel et pour lequel il se dépensait sans compter.

C'était d'ailleurs une des faces les plus attachantes du caractère de Mazet que ce besoin de se dévouer, ce zèle pour le bien : membre fondateur du Double-Mètre, 285^e Société de secours mutuels et de retraites, des contremaîtres et employés d'entreprises et similaires du département du Rhône, il en avait de suite été élu président ; ses qualités d'administrateur, ses nombreuses relations dans le bâtiment où l'on acceptait volontiers de s'associer à une œuvre dont ce brave garçon excellait à faire ressortir l'utilité, sa grande affabilité à l'égard de ses co-sociétaires, firent que le Double-Mètre ne tarda pas à prendre une grande extension. Mais

le côté uniquement mutualiste ne suffisait pas à son rêve ; Mazet organisa un service de placement auquel bon nombre des sociétaires sont redevables de leur emploi, et parvint à créer, avec le concours de ses collègues Cachard et Rollet, le cours d'enseignement professionnel qui lui tenait tant à cœur et dont les résultats le remplissaient d'un légitime orgueil, et ce modeste s'estimait suffisamment récompensé quand il savait que les connaissances acquises au cours avaient permis à quelqu'un de ses élèves d'accéder à un emploi qui, faute de cela, lui aurait échappé.

C'est donc avec justice qu'en 1902 Mazet s'était vu attribuer la mention de la Mutualité et, en 1907, la Médaille de bronze.

Ce zèle intelligent, cette assiduité, cette fermeté tempérée de bonté, qui faisaient de Mazet un chef de travaux apprécié, il les avait également déployés dans son service militaire : il était capitaine au 98^e régiment territorial et, cette année, il était porté au tableau pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Toutes les sympathies qu'à ces divers titres Mazet s'était acquises se sont manifestées à l'occasion de ses obsèques : les membres du Double-Mètre y assistaient presque au complet, avec une délégation militaire et un très grand nombre d'entrepreneurs lyonnais.

A la gare, d'où le corps devait être transporté aux Mars (Creuse), pour l'inhumation, un dernier hommage lui a été rendu en termes émus par M. Cachard, trésorier de la 285^e, au nom du Double-Mètre ; par le capitaine Sangouard, du 106^e territorial, au nom de ses camarades, et par M. Deplagne, vice-président du Double-Mètre, au nom des membres fondateurs. *La Construction Lyonnaise* salue à son tour avec respect la mémoire de ce laborieux, de ce dévoué et adresse à sa veuve, à ses enfants, et au Double-Mètre ses sincères condoléances, pour la perte de cet homme utile, dont toute la vie a été un exemple et un enseignement.



ALBI

ARCHITECTE MUNICIPAL

Un concours pour l'emploi d'architecte-ingénieur municipal aura lieu à Albi, courant décembre 1910.

Le programme de ce concours sera envoyé aux candidats qui en feront la demande à M. le Maire d'Albi.

LYON : CHAMBRE DE COMMERCE

ART DÉCORATIF. — Résultats.

Sculpture : 2^e prix, MM. Laurent BOUILLET, Henri BIED ; 1^{er} accessit, Henri JACOB (rappel de prix) ; 2^e accessit, Lucien VAGANAY.

Tissus. — 1^{er} prix, M. Antonin DORY ; 2^e prix, M. J.-B. DESROCHES.

Lettres. — 1^{er} prix, M. J.-B. DESROCHES ; 2^e prix *ex-æquo*, Mlle Alice MALBERT, M. Marc RIMAUD ; 1^{er} accessit, MM. Alphonse RODET, Alfred TORD ; 2^e accessit, Mlle Rose BERGER, M. Alfred DUQUESNOY.

Broderie. — 1^{er} prix *ex-æquo*, M. Francisque MATTON, Mlle Anne MORELET ; 2^e prix *ex-æquo*, Mlles Julienne TESTON, Emma SIGALON (rappel de prix) ; 1^{er} accessit, Mlles Marguerite MIRAILLET, E. MILLON, Lucie TABOUILLOT.

Fleurs. — 2^e prix, M. Frédéric BERNARD ; 1^{er} accessit *ex-æquo*, Mlle Jane MAZZONE, M. Charles CHARVIN.

L'AGE DU CRANE POLI

On s'étonne généralement des piètres résultats obtenus par les *Concours de Façades*, si heureusement institués à Paris, depuis plusieurs années. Si on en excepte les *Façades* de M. François de Nion, rien de remarquable ne semble avoir été proposé à l'attention du jury.

Sans doute a-t-on récompensé quelques sculpteurs décorant des boîtes à loger de huit étages, avec quelques copies de monuments classiques connus de tous ou quelques innovations échevelées représentant un immeuble entièrement construit en poireaux et en choux-fleurs. Ce résultat négatif n'a rien qui puisse étonner, car c'est plus haut, je crois, qu'il faudrait remonter si l'on voulait remédier au piteux aspect architectural que présentent nos quartiers neufs.

C'est dans l'établissement des lignes générales d'un immeuble, dans les licences accordées aux constructeurs, dans les servitudes à leur imposer, que l'on peut trouver l'origine d'une renaissance nécessaire.

Prenez un exemple. Pourquoi toutes les maisons italiennes nous paraissent-elles élégantes et jolies, même lorsque ce sont de simples cubes de plâtre ? Pourquoi, au contraire, les immeubles parisiens, surchargés de sculptures, nous paraissent-ils informes ? Cela tient tout simplement à ce que les maisons italiennes sortent avec un chapeau, et que nos immeubles parisiens sont entièrement chauves.

Pour achever la physionomie d'une maison, des cheveux ou un chapeau à larges bords sont absolument indispensables ; une simple corniche, si banale qu'elle soit, de 2 mètres, et en voilà assez pour transformer certains immeubles italiens, suisses ou allemands, en pittoresques œuvres d'art.

A Paris, pour échapper aux servitudes, pour gagner en hauteur, les maisons sont, au contraire, toutes construites avec un crâne poli, toujours fuyant, ce qui, en matière d'architecture, comme en anthropologie, est un signe certain de bêtise. On pourrait en donner dix autres exemples. Nos règlements municipaux seuls sont, jusqu'à présent, dans leur tort.

(Comœdia.)

G. DE PAWLOWSKI.

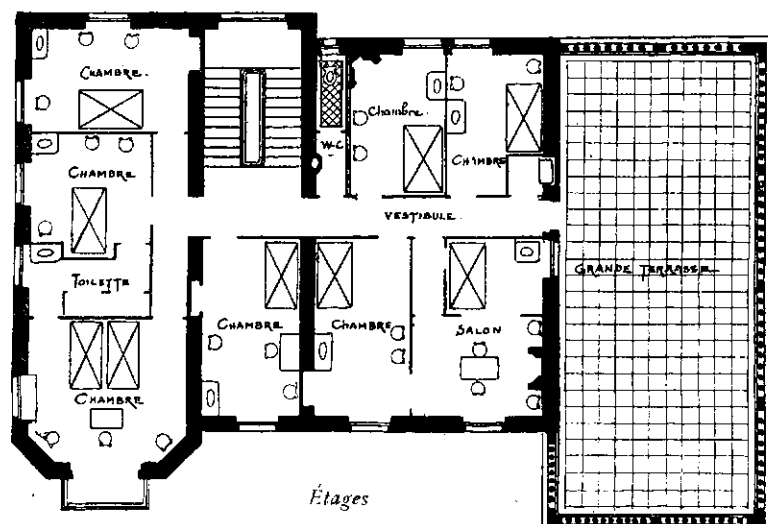
REVÊTEMENTS DÉCORATIFS pour murs et plafonds

Les revêtements décoratifs « FIAT » pour murs et plafonds consistent en feuilles métalliques, émaillées, estampées et malléables, d'un effet décoratif remarquable et remplacent avantageusement la faïence, la majolique, le marbre, le lin-crusta, etc.

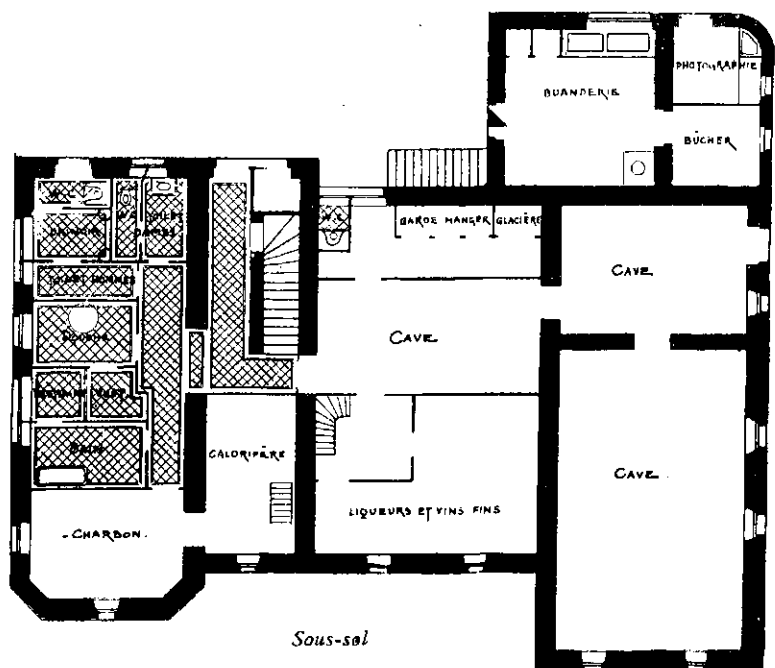
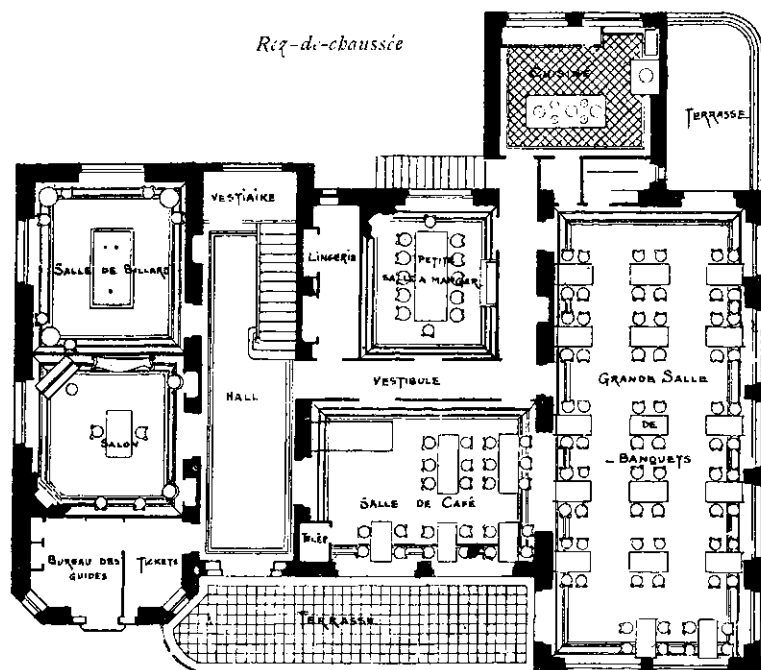
Avantages sur la faïence. — A part leur singulière beauté, ils offrent sur la faïence les avantages suivants :

1^o Ils sont de 50 à 80 % moins chers ; 2^o ils s'appliquent d'une façon beaucoup plus simple, plus propre et moins coûteuse ; 3^o ils sont de huit à dix fois plus légers ; 4^o ils sont quarante fois plus minces et exigent donc beaucoup moins d'espace ; 5^o ils sont infrangibles ; 6^o ils sont malléables et peuvent être appliqués autour de tout angle ; 7^o ils sont beaucoup plus hygiéniques, les plaques étant douze fois plus grandes et ne laissant pas de joints ; 8^o ils sont très solides et résistants dans tout climat.

La résistance ou plutôt l'endurance des revêtements « FIAT » a été soumise publiquement à Lyon, depuis le 11 septembre dernier, au Concours-Exposition du V^e arrondissement (Vaise), ensuite exposés toujours extérieurement à l'Exposition d'Alimentation, aux intempéries, la pluie, le soleil, la chaleur, le vent sec, etc., sans aucune altération, et encore actuellement visibles à l'Exposition d'Horticulture de Lyon-Perrache. Donc, si les revêtements « FIAT » se comportent



Reç-de-crausée



MODERN HÔTEL DES GROTTES, A LA BALME

Architecte : M. MARTINON, à Lyon.

sans tare à l'air libre, il résulte qu'à l'intérieur des locaux leur résistance est encore supérieure et, par conséquent, incomparable aux anciens produits similaires exposés dans des salons ou des magasins bien clos.

Poids et format. — Les revêtements « FIAT » ne pèsent que 2 kilogrammes par mètre carré. Les plaques sont fabriquées dans les dimensions de 420 x 560 millimètres.

A. Germain, 8 A., seul dépositaire à Lyon, 9, rue Boissac.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — La réparation de l'église de *Replonges* est prévue pour la somme de 10.000 francs.

ARDÈCHE. — La ville d'*Annonay* a fait étudier par M. Joly, architecte, un projet de création d'un service complet d'eau potable, dont le devis atteint 14.000 francs.

CÔTE-D'OR. — La commune de *Nuits-Saint-Georges* a projeté la construction d'écoles de garçons.

HAUTE-SAVOIE. — Un projet a été dressé, par le Service des Ponts et Chaussées, pour la construction d'égouts à la *Roche-sur-Foron*. — Approbation a été donnée au projet dressé par M. de Farconnet, administrateur de la Société du Casino, pour la reconstruction du Casino d'*Evian*. Montant des dépenses, 600.000 francs environ.

ISÈRE. — La ville de *Grenoble* doit faire agrandir le bâtiment des Archives départementales, et a affecté à ces travaux un crédit de 37.000 francs. — A *Bourgoin*, une série de travaux vont être entrepris : Prolongement de l'avenue de la Folatière, 67.138 fr. 60 ; prolongement du Champ de Mars, 40.200 fr. ; construction d'un pont sur le Bion, chemin de Charges, 4.200 fr. ; réparations au collège, 9.500 fr. ; construction de branchements d'égouts dans diverses parties de la ville, 25.850 fr. ; transformations à opérer à l'abattoir, notamment à la charcuterie, 5.000 fr. ; grosses réparations à divers immeubles communaux, 19.000 francs. — La Compagnie P.-L.-M. va faire adjudger des travaux, s'élevant à 700.000 francs, pour l'amélioration des installations de la Messagerie à la gare d'*Estressin*.

RHÔNE. — La commune de *Saint-Didier-au-Mont-d'Or* va faire procéder à la construction et réparation de pontons.

SAÛNE-ET-LOIRE. — On va procéder, à *Louhans*, à la construction d'égouts, 10.000 fr., et à des travaux de voirie, 21.500 fr.

VAUCLUSE. — M. Chappert, chef de section au P.-L.-M., a présenté au Conseil municipal de *Cavaillon* un projet d'assainissement de divers quartiers, dont la dépense est évaluée à plus de 100.000 francs.

Modern-Hôtel des Grottes, à la Balme (Isère)

Au printemps dernier, les nombreux touristes qui visitaient les grottes de la Balme étaient reçus, avec tout le confort désirable, dans un hôtel moderne construit à proximité de cette curieuse beauté du Dauphiné, au milieu d'un parc de 3 hectares.

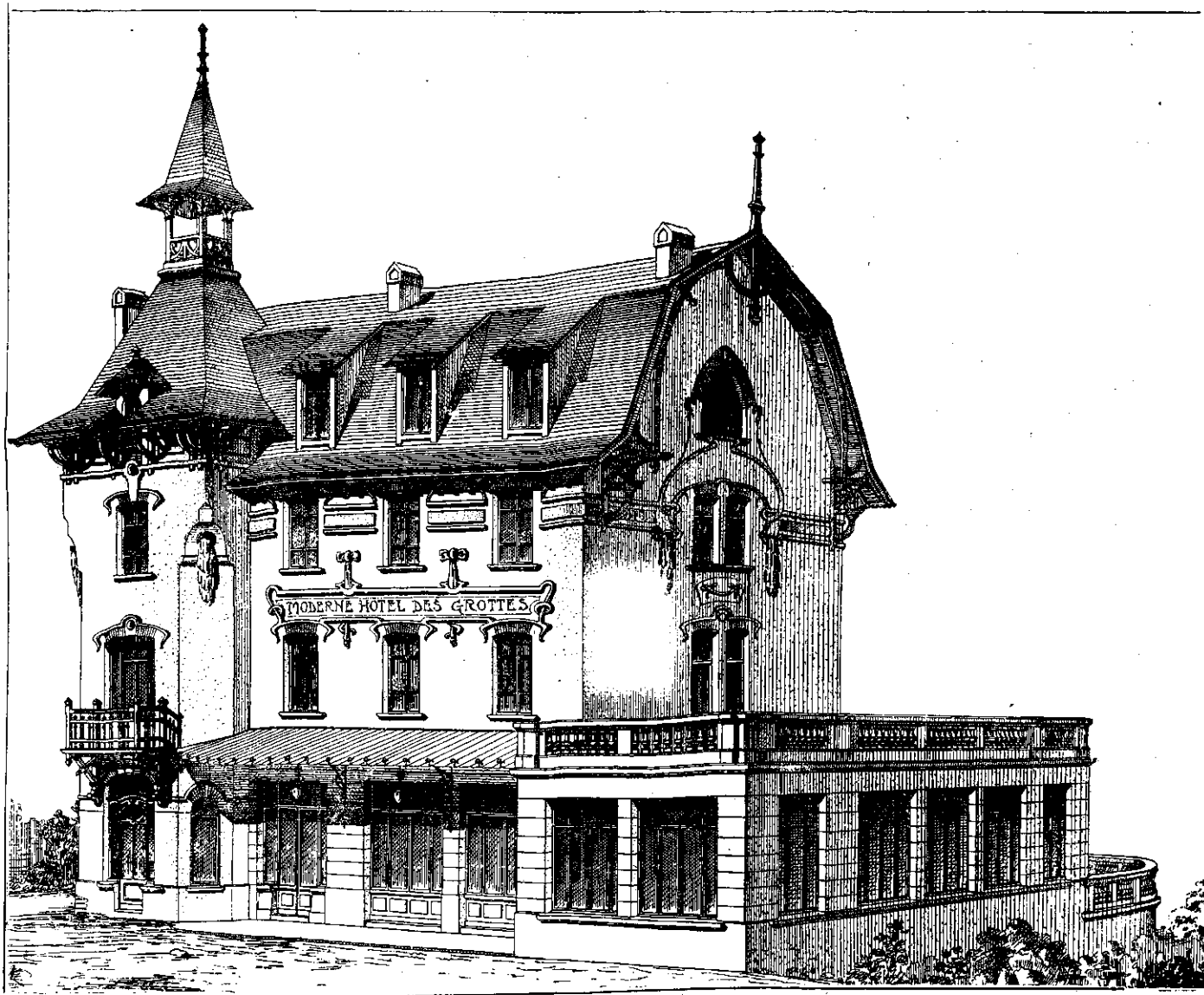
On ne saurait assez louer de telles initiatives ; elles répondent, du reste, à la mode actuelle des déplacements, mode de plus en plus facilitée par les Compagnies de chemins de fer et par les automobiles. Ce que les Suisses ont su si bien faire, nous l'exécutons, moins brillamment peut-être, mais avec un grand sens pratique. Non de géantes et somptueuses constructions, où le marbre s'allie aux dorures pour éblouir les yeux et donner une impression de richesse, seulement d'élégants abris, commodes et agréables.

Le Modern Hôtel de la Balme, édifié avec la pierre du pays, n'a d'autre parure que la grâce de sa silhouette, d'au-

tre séduction que l'habile disposition des locaux. Tout à la fois lieu de passage et de court séjour, tout y est : téléphone, chambre noire pour la photographie, salles de douche et de bain, au sous-sol ; salle de banquet surmontée d'une vaste terrasse d'où le regard embrasse un site merveilleux, salon de lecture et de conversation, salle de billard, salles de restauration, au rez-de-chaussée. Si nous continuons l'examen du plan, nous avons aux étages des chambres et appartements. De l'eau de source, captée dans un réservoir logé dans les combles, est distribuée abondamment à tous les

de dire et ce que nous avons pu omettre ; il fait assez ressortir les avantages indiscutables, pour que nous n'insistions pas davantage sur l'œuvre de M. Martinon. L'architecte a été forcé de viser à l'économie, n'ayant à sa disposition qu'une somme limitée, quoique respectable. Cela ne l'a pas empêché d'employer le fer forgé, coûteux et luxueux, de jeter çà et là de la décoration et de la couleur, enfin de couronner l'édifice par une charpente apparente surmontée d'un campanile produisant un bel effet.

Avec le minimum de dépenses obtenir le rendement maxi-



MODERN HOTEL DES GROTTES, A LA BALME

Architecte : M. MARTINON, à Lyon.

étages. Ajoutez à cela, garages pour 20 automobiles, écuries et remises, vous aurez la conviction que rien ne manque.

Construction simple, solide et saine, elle est accueillante et reposante, elle satisfait à toutes les exigences du Touring-Club, elle donne la liberté de s'isoler et de prendre part aux réunions ; chalet d'un genre nouveau plutôt qu'hôtel, ne possédant pas de hall intérieur puisqu'elle est résidence d'été, elle empiète par la véranda de la salle du café sur l'extérieur, de sorte que tout autour d'elle, en dehors d'elle, on se trouve aussi bien qu'en elle.

Comme on est loin de l'antique hôtellerie où la cuisine servait de hall, de lavabo, d'entrepôts de bagages ! Ici, la cuisine existe, bien entendu ; mais on ne la voit pas, parce que, indépendante, elle se trouve sur la façade postérieure.

La vue que nous reproduisons explique ce que nous venons

mum : voilà le secret de l'artiste qui se donne tout entier à son œuvre.

Les collaborateurs de l'architecte ont été :
 Maçonnerie, M. Chenaud, à Ambérieu ;
 Ciments et tyrolienne, M. Simonnet ;
 Charpente, M. Bernet ;
 Menuiserie, M. Hatton ;
 Serrurerie et fer forgé, M. Brizon ;
 Plâtrerie et peinture, M. Catinaud ;
 Plomberie et appareils sanitaires, M. Clément ;
 Rideaux de tôle et stores de bois, M. Gilardi ;
 Mosaïque et revêtements, M. Ciancia ;
 Vitraux, M. Dubost ;
 Staff et motifs décoratifs, M. Grésillon.

A. TUOTOP.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ouverture des cours de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon.

L'ouverture des cours de l'Ecole régionale d'Architecture aura lieu au Palais des Arts, place des Terreaux, aux jours et heures suivants :

Perspective. — Lundi, de 10 h. à midi, à partir du 17 octobre. M. CHARRUIT.

Stéréotomie et levé de plans. — Lundi, de 8 h. à 10 h., à partir du 17 octobre. M. CHARRUIT.

Mathématiques et mécanique. — Mardi, de 10 h. à 11 h. 3/4 ; samedi, de 9 h. à 10 h., à partir du 11 octobre. M. CHEVASSUS.

Géométrie descriptive et ombres. — Mercredi et vendredi, de 2 h. à 3 h., à partir du 14 octobre. M. WIERNBERGER.

Physique et chimie à l'Institut de Chimie, rue Pasteur, 67. — Jeudi, de 4 h. à 5 h., à partir du 10 novembre. M. L. MEUNIER.

Théorie de l'architecture. — Mercredi, de 11 h. à midi, à partir du 9 novembre. M. HUGUET.

Construction. — Mercredi et samedi, de 8 h. à 9 h., à partir du 9 novembre. M. TONY GARNIER.

Histoire de l'architecture. — Samedi, de 4 h. 3/4 à 5 h. 3/4, à partir du 12 novembre. M. LECHAT.

Histoire de l'art et archéologie. — Lundi et mercredi, de 5 h. à 6 h., à partir du 7 novembre. M. LECHAT.

Histoire générale et littérature. — Mardi, de 2 h. à 3 h., à partir du 8 novembre. M. KLEINCLAUSZ.

Législation du bâtiment. — Vendredi, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, à partir du 4 novembre. M. GALLAND.

Dessin ornemental. — Tous les jours, de 2 h. à 5 h., à partir du 10 octobre. M. MORISOT.

Dessin de figure. — Tous les jours, de 8 h. à midi, à partir du 10 octobre. M. BONNARDEL.

Modelage. — Tous les jours, de 2 h. à 5 h., à partir du 10 octobre. M. PLOQUIN.

Composition décorative. — Tous les jours, de 8 h. à midi, à partir du 10 octobre. M. HUGUET.

Les cours oraux sont ouverts non seulement aux élèves de l'Ecole régionale d'Architecture, mais aussi aux aspirants et à toute personne qui aura obtenu une carte d'entrée de M. le Directeur de l'Ecole (s'adresser au Secrétariat).

Société d'assistance confraternelle.

Le bureau du Comité directeur de la Société d'assistance confraternelle est composé, pour l'exercice 1910-1911, de la façon suivante :

MM. L. GEORGE, président ; WOILLEZ (Beauvais), DELAAGE, vice-présidents ; BESNARD, secrétaire général ; GOUVENIN (Fontainebleau), secrétaire-adjoint ; POUPINEL, trésorier ; GALLIAN, trésorier-adjoint.

Encore un succès à l'Ecole des Beaux-Arts

Le jury d'architecture du concours de trois mois entre les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris a accordé une première médaille à M. Michel ROUX-SPITZ, élève de l'Ecole de Lyon. Le sujet était : *Une Bourse de commerce maritime.*

Comité des intérêts locaux de la Mouche.

Le Comité des Intérêts locaux de l'agglomération des quartiers de la Mouche a organisé une réunion publique qui aura lieu Salle des Variétés, avenue Berthelot, 36, mardi 18 octobre 1910, à 8 heures du soir, pour protester contre les conditions dans lesquelles la Compagnie P.-L.-M. semble vouloir imposer à la ville de Lyon l'exécution des travaux nécessaires pour la réalisation de ses projets de doublement de voies entre Lyon et Chasse.

« La Compagnie P.-L.-M., expose le Comité, n'accorde à la ville de Lyon que les concessions minima auxquelles elle ne

pourrait se soustraire ; par contre, elle prétend exiger de la ville des sacrifices de toutes sortes (financiers et territoriaux par cession de terrains) pour une œuvre qui lèse la ville et dont tout le bénéfice est pour elle, Compagnie P.-L.-M. »

A cette réunion, sont spécialement invités le Maire de Lyon, les représentants de l'arrondissement dans les diverses Assemblées.

Chauffage central.

Ingénieur très au courant des projets vapeur et eau chaude, conduite de chantiers et représentation, demande emploi. — Ecrire D. B., bureau du journal.

Chef de service dans usine de ciments ayant également rempli fonctions de dessinateur, conducteur de travaux, mètreur vérificateur, expert, demande emploi analogue dans travaux publics en général ou industries y afférentes. S'adresser aux bureaux du journal.

A céder petite industrie, rapport intéressant, capital utile 25.000 francs, s'adresser TECHNICAL PRODUCTS, 27, rue Bonnard, Lyon-Montchat.

Compagnons serruriers.

Les compagnons serruriers ont transféré leur siège chez M. Faure, Café du Commerce, 34, rue Moncey. MM. les Patrons sont priés de s'adresser au nouveau siège lorsqu'ils auront besoin d'un ouvrier. Bon accueil leur est réservé.

La Chasse en 1910

Le Numéro *La Chasse en 1910*, tel est le titre du remarquable numéro d'Automne de *la Vie à la Campagne*. Les Chasseurs vont être émerveillés de l'abondance et du choix de ses illustrations incomparables, de l'enseignement et de la valeur de ses articles signés par les célèbres fusils ou les auteurs cynégétiques les plus distingués ; tout cela réuni sous une couverture en couleurs de E. Mérite avec une planche également en couleurs de J. Gélibert, *Sanglier au Ferme*, et de nombreuses photographies. Dans *la Stratégie des Battues* M. de Lesse conduit la battue comme un capitaine une bataille. M. Porché étudie les *Poudres et explosifs de Chasse* ; M. Massard aide à cette chose difficile : *Bien choisir un fusil de dame* ; M. Ternier dévoile aux sportsmen retenus à la mer les secrets de métier des hutteurs, *Chasseurs d'oiseaux de rivage*. Dans *Une journée de Chasse avec les Chiens*, M. Lussigny montre comment on doit utiliser en plaine ou au bois les services de ces intelligents auxiliaires.

L'avenir de la Chasse en France dépend étroitement d'une bonne et ferme réglementation comme le désire le comte de Sabran-Pontevès dans ses *Désiderata cynégétiques* pour 1910-1911, et d'une entente des Chasseurs pour combattre le braconnage. A ce dernier point de vue, M. de Gillese donne le meilleur exemple dans *l'Organisation et l'Œuvre d'une Société locale*. N'oublions pas que tous les efforts pour le repeuplement d'une propriété seraient vains sans *l'Organisation du Piégeage et les Sentiers des trappes* d'après les leçons de M. Lévitte, ancien garde chasse. C'est aussi d'un merveilleux exemple, plus intéressant encore par les comparaisons qu'il provoque, les leçons qui s'en dégagent pour nous que par son côté pittoresque que de savoir : *Comment on Chasse aux bords du Rhin* où, sous le couvert de lois qui ne sont pas meilleures que les nôtres, l'organisation rationnelle des Chasses assure aux Nemrods allemands, non seulement des tableaux connus exclusivement en France par quelques privilégiés, mais encore des ressources par la vente du gibier. M. Vasse nous mène *Trois mois en Afrique chasser les Lions*, les Antilopes, les Eléphants au Mozambique d'après un itinéraire déjà parcouru par lui. Dans un pays moins lointain, *Sur les Etangs de Camargue*, M. Masse vous fait goûter des sensations de Chasse également vives, sans être aussi violentes. Vous croirez rêver en visitant *La Hutte des 400 Coups*, ce Tauping Palace, habitation souterraine et silencieuse si propice à la Chasse de la Sauvagine. Sorti de ce trou confortable, c'est un délice de se promener dans le *Château de Belœil*, le *Versailles-Belge*, dont la description continue la belle et célèbre série des monographies de Domaines, Châteaux, etc., qui peuvent garder l'hiver les vives couleurs de leurs Parterres si on sait : *Comment parer le Jardin pour la période des Chasses*.

Que manque-t-il dans ce Numéro, que d'innombrables photographies illustrent admirablement ? Il touche à tous les sujets qui intéressent les chasseurs. Tous ses articles seront l'amorce des discussions et de controverses cynégétiques innombrables dans les Châteaux et les Rendez-vous de Chasse où on le trouvera sur toutes les tables. (Le demander chez les libraires, bibliothèques de gares ou chez Hachette et Cie, prix : 1 fr. 50.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 24 Septembre au 8 Octobre 1910.

Place Bellevue. Maison. Propr., M. Bocquin. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.
 Chemin de Montchat, 3A. exhaussement. Propr., M. Martineau.
 Chemin de Champagneux. Maison. Propr., Compagnie du Gaz de Lyon.
 Chemin Villon, 49. Atelier et entrepôts. Propr., MM. Lumière. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.
 Rue de Nice. Maison. Propr., M. Haëberlé. Arch., M. Cumin, route de Vénissieux, 39.
 Rue Nouvelle, 19. Maison. Propr., M. Gacon, quai Fulchiron, 18.
 Rue Pétrequin. Hangar. Propr., M. Georges O'Brien.
 Passage Tramusset. Maison. Propr., M. Ghomel, rue Molière, 13.
 Rue Corne-de-Georf, 13. Hangar. Propr., M. Picot.
 Avenue Berthelot, 191. Hangar. Propr., M. Désaty, chemin de Gerland, 6.
 Avenue Berthelot, angle boulevard des Hirondelles. Hangar. Prop., MM. Julien et Lagarde, rue Montesquieu, 50.
 Rue Suchet, 16. Atelier. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.
 Rue d'Ivry, 18. Maison. Propr., Société Croix-Roussienne de charbons. Arch., M. Cumin, rue d'Algérie, 13.
 Rue Sainte-Marie, 21. Exhaussement. Propr., M. Lebrut.
 Route de Vienne, 23 bis. Annexe. Propr., M. Argaud.
 Rue de la Roche, 2. Hangar-abri. Propr., M. Boullier, rue de la Lône, 6.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS LES 100 Kil.	
Cuivre en lingots affiné	155 »	165 »
— en planche rouge	133 »	195 »
— jaune	162 50	167 50
Etain Banka en lingots	427 50	432 50
— Billiton et détroits en lingots	427 50	432 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	39 »	40 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	42 »	43 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	59 »	60 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	78 »	79 »
— Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	500 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	220 »
— laminé	330 »	400 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, A.O	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 50	23 »

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont **insérées gratuitement**.

Rhône. — 4 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de pavages neufs. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue d'Oran, entre les rues d'Algérie et Constantine et rue d'Alger, entre le cours Suchet et la rue Bichat. Montant des travaux, 15.222 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Canque, 2 p. 100. — C. Monin, 3 p. 100. — Adjud., M. Lucien Desflaches, rue Louis-Guérin, 105, à Villeurbanne, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue des Trois-Pierres, entre la rue Pasteur et la rue de Marseille; rue des Passants, entre le cours Gambetta et l'avenue de Saxe. Montant des travaux, 15.745 fr. 50. Soumissionnaires : MM. L. Dufier, 1 p. 100. — Canque, 5 p. 100. — Adjud., M. Claude Monin, rue Pelletier, 7, à Villeurbanne, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, place Voltaire, chaussée nord; rue de l'Abondance, entre la rue Danton et le boulevard de la Part-Dieu. Montant des travaux, 20.362 fr. 40. Soumissionnaires : MM. C. Monin, 3 p. 100. — Desflaches, 4 p. 100. — Adjud., M. Ermant Canque, rue d'Amboise, 2, Lyon, 8 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Pavages en pavés d'échantillon de granit, grande rue de Cuire, entre la rue Hénou et le n° 72 bis. Montant des travaux, 15.094 fr. 50. Soumissionnaire : M. Cl. Monin, 2 p. 100. — Adjud., M. Louis Dufier, rue Jangot, 4, à Lyon, 5 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Jean-Carriés et rue du Tunnel. Montant des travaux, 16.360 fr. 50. Soumissionnaire : M. Cl. Monin, 3 p. 100. — Adjud., M. François Milamant, place de la Pyramide, 72, à Lyon, 5 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Pavage en cailloux roulés, de la chaussée à établir rue Vendôme, entre la rue de Séze et le cours Lafayette. Montant des travaux, 8.814 fr. 25. Soumissionnaire : M. Cl. Monin, 2 p. 100. — Adjud., M. Ermant Canque, 2, rue d'Amboise, à Lyon, 2 p. 100 de rabais.

Allier. — 2 octobre. — *Mairie de Brout-Vernet.* — Aménagement d'un bureau de poste. — 1^{er} lot. Maçonnerie et couverture. Montant, 1.659 fr. 72. Adjud., M. Lefebvre, à Saint-Germain-des-Fossés, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 1.576 fr. 78. Adjud., M. Lefebvre, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 366 fr. Adjud., M. Lefebvre, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.385 fr. 89. Adjud., M. Folghéra, à Brout-Vernet, 6 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes. — 2 octobre. — *Mairie de Colomars.* — Adduction d'eau potable à Colomars. Soumissionnaires : MM. C. Gibault, 5 p. 100. — Gourdon jeune, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. A. Faraut, 1 p. 100. — F. Faraut, 3 p. 100. — F. Wœlfle, 9 p. 100. — Adjud., M. Bernardin Martino, 6, rue de la Gendarmerie, à Nice, 12 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 8 octobre. — *Gap.* — Service du génie. Travaux de captage et d'adduction d'eau au village Saint-Pons et à la future caserne de Barcelonnette (Basses-Alpes), pendant les années 1910 à 1911 inclus. — Lot unique. Terrassements, maçonneries, ciment, béton armé, ferronnerie, plomberie, fontainerie, conduites d'eau. Montant, 98.000 fr. Soumissionnaires : MM. Spitalier, 1 p. 100. — Spaggiari, 2 p. 100. — Talon, 2 p. 100. — Gérin, 4 p. 100. — Gaud, 5 p. 100. — Meyraud, 5 p. 100. — Ducroux frères et Laffy, 5,80 p. 100. — Demejnon frères, 7 p. 100. — Besson et Mouret, 7,10 p. 100. — Martinot, 10 p. 100. — Veuve Gibault, 12,05 p. 100. — Adjud., M. Wœlfle, villa La Cigogne, avenue des Fleurs, à Nice, 18,60 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 2 octobre. — *Mairie de Ravret.* — Construction d'une école mixte. Montant, 20.680 fr. Adjud., M. Ravel-Galland, à Paulhac, près le Puy (Haute-Loire), prix du devis.

Haute-Savoie. — 1^{er} octobre. — *Mairie de Thônes.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 99.995 fr. 06. Adjud., M. Boguet, à Thônes, 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, couverture. Montant, 31.968 fr. 17. Adjud., Société ouvrière, à Lyon, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 16.988 fr. 17. Adjud., M. Bétend, à La Clusaz, 16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 2.812 fr. 26. Adjud., M. Doche, à Thônes, 9 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferblanterie, vitrerie, zinguerie. Montant, 6.239 fr. 30. Adjud., M. Uglieffe, à Thônes, 18 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 6 octobre. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Saint-Blaise. Agrandissement du cimetière. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaires : M. F. Simond, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. B. Manini, L. Pérolini, prix du devis. — Adjud., M. Paul Bédoni, à Cruesilles, 2 p. 100 de rabais.

Hérault. — 27 septembre. — *Mairie de Béziers.* — Réfection de la toiture vitrée du musée. Montant, 6.000 fr. Adjud., M. Victor Germa, 12, rue Massol, à Béziers, 3 p. 100 de rabais.

Isère. — 12 octobre. — *Mairie de Crémieu.* — Groupe scolaire de filles et école maternelle. Soumissionnaires : M. Michallet, prix du devis. — MM. Batime, 3 p. 100. — Perriolat, 4 p. 100. — Bonnet, 6 p. 100. — Lachau 7 p. 100. — Huguet, 10 p. 100. — Adjud., M. Chamoux, entrepreneur à Bourgoin, 14 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 1^{er} octobre. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Construction d'un pont avec tablier métallique. Montant, 23.000 fr. Soumissionnaires : MM. Tardy, 8 p. 100. — Courtinat, 5 p. 100. — Non adjud.

Savoie. — 6 octobre. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Morthad. Construction d'une école mixte au hameau de la Croix-des-Bois. Montant, 14.358 fr. 53. Non adjud.

Vaucluse. — 2 octobre. — *Mairie de Montaus.* — Réfection de la conduite amenée des eaux. Montant 13.000 fr. Soumissionnaires : MM. Dupuis, Servinas, Chirou, prix du devis. — MM. Roure, 2 p. 100. — Arnaud, 10 p. 100. — Cèze, 2 p. 100. — Adjud., M. Barre, à Carpentras, 11 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.

Rhône. — Vendredi 28 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un orphelinat municipal de garçons à la Croix-Rousse : fourniture du mobilier évaluée à 8.715 fr. 95. Le cautionnement est fixé à la somme de 900 fr. — Les plans, devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Samedi 29 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Nantua.* — Chemins de grande communication. Fourniture de matériaux d'entretien de 1911 à 1915. — 1^{er} lot. Chemin n° 12. Montant annuel, 2.200 fr. Cautionnement, 280 fr. — 2^e lot. Chemin n° 31 (canton de Brénod). Montant, 1.100 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Même chemin (canton d'Oyonnax). Montant, 1.998 fr. Cautionnement, 250 fr. — 4^e lot. Chemin n° 36. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 140 fr. — Visa par M. Dor, agent voyer en chef, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Allier. — Dimanche 23 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie d'Huriel.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 9.874 fr. 80. — 2^e lot. Charpente, couverture, zincage. Montant, 3.880 fr. 77.

— 3^e lot. Serrurerie, quincaillerie, treuils. Montant, 4.546 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 1.373 fr. 10. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 606 fr. 40. — Les certificats d'admission devront être déposés huit jours au moins avant l'adjudication, entre les mains de M. le Maire. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Talbourdeau, architecte diplômé par le gouvernement, auteur du projet.

Allier. — Lundi 31 octobre, 2 h. — *Mairie de Montluçon.* — Construction d'un bureau de recrutement. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 13.716 fr. 51. — 2^e lot. Ciment armé. Montant, 2.343 fr. 10. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 3.163 fr. 09. — 4^e lot. Couverture, zincage. Montant, 2.720 fr. 87. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 5.124 fr. 87. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 3.140 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.065 fr. 35. — Renseignements dans les bureaux de M. Talbourdeau, architecte diplômé par le gouvernement, 13, rue Achille-Allier, à Montluçon.

Ardèche. — Dimanche 30 octobre, 10 h. — *Mairie de Vion.* — Transformation de l'école actuelle en groupe scolaire. Montant, 8.938 fr. 35. Cautionnement, 550 fr. Frais, 200 fr. — Chaque certificat devra être contresigné, deux jours avant l'adjudication, par M. le Maire de Vion et par M. Mathurin Desrieux, architecte à Tournon. — Un minimum ou un maximum de rabais pourront être fixés. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Adjudication restreinte. Mercredi 26 octobre. — *Préfecture.* — 5^e lot. Fourniture de chaux hydraulique. Montant, 51.187 fr. 50. Cautionnement, 1.700 fr. — Renseignements à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 3 novembre, 3 h. — *Préfecture.* — Allauch. Construction d'un hospice. — 1^{er} lot. Maçonneries, terrassements, charpentes, couvertures. Montant, 76.327 fr. 65. Cautionnement, 3.200 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 13.179 fr. 75. Cautionnement, 700 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 13.499 fr. 90. Cautionnement, 800 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 6.250 fr. Cautionnement, 400 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 4.267 fr. 40. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la préfecture et à la mairie d'Allauch.

Côte-d'Or. — Samedi 29 octobre, 2 h. — *Hôtel de Ville de Châtillon.* — Vanvey-sur-Ouche. Construction d'un bureau de poste. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonnerie, charpente, couverture et zincage. Montant, 10.720 fr. Cautionnement, 360 fr. Frais, 280 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, fumisterie, carrelages, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Montant, 6.910 fr. Cautionnement, 230 fr. Frais, 190 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Guénon, architecte à Châtillon-sur-Seine, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Mardi 25 octobre, 3 h. — *Valence.* — Cartoucherie de Valence. Fourniture de 7.200 mq. de bois de sapin en planches en 2 lots. — Demandes pour le 25 octobre. — Renseignements à la cartoucherie.

Drôme. — Pièces avant le 1^{er} novembre. — *Mairie de Valence.* — Travaux à exécuter à forfait dans la place de Valence pour la construction de la couverture et d'accessoires en béton armé d'un stand n° 1, de 200 mètres, à édifier sur les terrains du Polygone. Cautionnement, 1/20^e. La date de l'adjudication sera fixée ultérieurement. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, à Lyon, 44, quai Gailleton, et à Valence, bureau du génie, pavillon L, avenue de Romans.

Drôme. — Vendredi 4 novembre, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Travaux à exécuter à forfait dans la place de Valence, pour la construction d'un stand n° 1 de 200 mètres. — 1^{er} lot. Terrassements, transports, pavages, dallages, macadamisage. Cautionnement, 1/20^e. Dépôt de garantie, 600 fr. — 2^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Cautionnement, 1/20^e. — 3^e lot. Couverture, zinguerie, charpente, menuiserie, peinture, vitrerie. Cautionnement, 1/20^e. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 16 octobre 1910 à M. le chef du génie à Lyon. — Renseignements dans les bureaux du génie, à Lyon, 44, quai Gailleton, et à Valence, bureau du génie, pavillon L, avenue de Romans.

Drôme. — Lundi 14 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Montélimar.* — Travaux communaux d'entretien et de grosses réparations pendant les années 1911, 1912 et 1913. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries diverses, carrelage, pavage, couverture et charpente. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et tenture. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Serrurerie, ferronnerie et quincaillerie. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et tôle. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements au bureau de l'architecte de la ville.

Haute-Loire. — Dimanche 23 octobre, 10 h. — *Mairie de Céaux-d'Allègre.* — Travaux sur chemins vicinaux. Substitution de chaussée empierrée à une chaussée pavée. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 35 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Jeudi 27 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Nangy. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 26.445 fr. 15. Cautionnement, 1.800 fr. Auteur du projet, M. A. Forestier, architecte à La Roche. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 27 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Bellevaux. Réfection du couvert de l'église et du presbytère. Montant, 6.075 fr. 93. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Quiblier, architecte à Thonon-les-Bains, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Dimanche 23 octobre, 2 h. — *Mairie de Capestang.* — Construction d'un abattoir moderne. — Lot unique. Terrasse, maçonnerie, plâtrerie, canalisations pour égout, zinguerie, menuiserie et charpente en bois, peinture, vitrerie, couverture. Montant, 38.119 fr. 85. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 23 octobre, 2 h. — *Mairie de Saint-Priest.* — Chemin vicinal ordinaire n° 22. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 1, dit de Grand'Rue et le chemin vicinal ordinaire n° 4, dit de Puits-

Vieux, sur 451 m. 34. Montant 5.700 fr. Cautionnement, 160 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. l'agent voyer cantonal de Saint-Symphorien-d'Ozon.

Isère. — Dimanche 30 octobre, 10 h. — *Mairie de Toussieu.* — Adduction et distribution d'eau potable. — 1^{er} lot. Travaux de maçonnerie. Montant, 15.144 fr. 25. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Travaux de fonderie. Montant, 107.888 fr. 24. A valoir, 2.111 fr. 76. Total, 110.000 fr. Cautionnement, 5.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 27 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Routes nationales n° 5, de Paris à Genève, et n° 73, de Moulins à Bâle. Traverse de Dôle. Conversion en chaussées pavées des chaussées empierrées des rues des Arènes et de Besançon. Montant, 65.817 fr. 60. A valoir, 4.182 fr. 40. Total, 70.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.200 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Chevaux, ingénieur ordinaire, à Dôle.

Jura. — Jeudi 27 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Commune de Thoissia. Amélioration du régime des eaux. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Billet, architecte à Lons-le-Saunier, à 14.790 fr. A valoir, 1.322 fr. 60. Cautionnement, 450 fr. — 2^e lot. Commune de Soyria. Construction d'une mairie. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sattonet, agent voyer à Clairvaux, à 2.598 fr. 56. A valoir, 245 fr. 53. Cautionnement, 90 fr. — 3^e lot. Commune de Marézia. Amélioration du régime des eaux. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier, à 22.209 fr. 63. A valoir, 2.290 fr. 37. Cautionnement, 750 fr. — Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Saône-et-Loire. — Vendredi 21 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Désert. Construction d'un bureau de poste. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille. Montant, 7.927 fr. 61. Cautionnement, 1/10^e. Frais, 210 fr. — 2^e lot. Charpente et zinguerie. Montant, 2.555 fr. 77. Cautionnement, 1/10^e. Frais, 110 fr. — 3^e lot. Serrurerie et menuiserie. Montant, 3.178 fr. 18. Cautionnement, 1/10^e. Frais, 130 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.725 fr. 86. Cautionnement, 1/10^e. Frais, 90. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Chaumy, architecte, à Chalon, 1, rue de Thiard, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 22 octobre, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'égouts dans les rues de l'Obélisque et du Port-Villiers. Montant, 10.300 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseign. à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 24 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Simandre. Construction d'un bureau de poste. Montant du devis non compris imprévus, 13.414 fr. 10. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Lesne, à Chalon-sur-Saône. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 4 à 5 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Mardi 25 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Charolles.* — 1^{er} lot. Saint-Bonnet-de-Joux. Chemin d'intérêt commun n° 114 et de grande communication n° 14. Construction de trottoirs dans la traversée de Saint-Bonnet-de-Joux, entre la gendarmerie et le chemin de fer de Beaubery à Montceau-les-Mines, sur 540 m. 80. Montant, 4.900 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Joncy. Chemin de grande communication n° 59. Construction de bordures de trottoirs avec demi-caniveaux, dans la traverse de Joncy, sur une longueur de 126 mètres. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 70 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef ou l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 22 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint-Etienne-de-Cuines. Réfection des couvertures en ardoises de bâtiments communaux. Montant, 5.145 fr. Cautionnement, 225 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Sibillon, architecte, à La Chambre. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 29 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Alimentation en eau potable de divers hameaux et du chef-lieu de la commune de Saint-Pierre-de-Soucy. Montant, 41.463 fr. 18. A valoir, 2.463 fr. 66. Honoraires, 2.073 fr. 16. Total, 46.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. Frais, 450 fr. Auteur du projet, M. Sylvestre, architecte à Montmélian. — 2^e lot. Appropriation du groupe scolaire de la commune d'École. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 150 fr. Frais, 120 fr. Auteur du projet, M. Monod, architecte au Châtelard. — Renseignements à la préfecture.

Vaucluse. — Dimanche 23 octobre, 10 h. — *Mairie d'Isle-sur-Sorgue.* — Rechargement sur le chemin rural du Bosquet. Fourniture de pierres cassées et de matières d'agrégation. Montant, 3.913 fr. 90. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Samedi 29 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de consolidation de la culée rive droite du pont suspendu de Pertuis avec des blocs artificiels en béton. Travaux à l'entreprise : enrochements avec blocs artificiels en béton, 2.924 fr. 48. Bardage et mise en place des blocs, 787 fr. 33. Total, 3.711 fr. 81. Somme à valoir, 288 fr. 16. Total général, 4.000 fr. Cautionnement provisoire, 125 fr., définitif, 125 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^o dans les bureaux de M. Minguier, ingénieur ordinaire, boulevard National, 25, à Apt, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Émile THÉZARD, Éditeur, à Dourdan (S.-O.)

L'ARCHITECTURE USUELLE

par E. RIVOALEN, Architecte

Recueil technique des plus récents et des meilleurs bâtiments d'utilité privée ou communale de petite ou de moyenne dépense avec texte et devis, paraissant le 15 de chaque mois.

L'ABONNEMENT PART DU 15 NOVEMBRE

Par an 96 planches en noir et 12 planches en couleurs

Abonnement annuel : 12 francs

LYON

PHOTOGRAPHIE VICTOIRE

AU PREMIER

22, Rue Paul-Chenavard, 22

Photographies de groupes. — Photographies industrielles
Photographies de chantiers et d'usines.

SIX MÉDAILLES D'OR

Hors Concours. — Membre du Jury, 1894.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 55971

SPECTACLES

CÉLESTINS *Papillon, dit Lyonnais le Juste*, a, aux Célestins, une remarquable interprétation avec notre excellent compatriote Huguenet et Mlle Mirval.

NOUVEAU-THÉÂTRE *Baignes d'Enfants*, le drame de MM. André de Lorde et Pierre Chaine, qui obtient un si grand succès.

THÉÂTRE-CASINO-KURSAAL *Monsieur Malzieux*, comédie en 1 acte, de M. André Picard, jouée par Mme Jane Meryem; M. Yves Martel, du théâtre des Capucines; les sœurs Vittus, de l'Apollo de Berlin.

THÉÂTRE DE L'HORLOGE *L'Amour à Crédit*, opérette-bouffe à grand spectacle en 2 actes et 4 tableaux, de Daniel Riche et Arthur Bernède, musique nouvelle arrangée par Laurent Hallet. Premier tableau: la Fête des Palmés. Deuxième tableau: Au foyer des Artistes. Troisième tableau: Chez Rose Pompon. Quatrième tableau: L'Hôtel des Mille et une secousses.

THÉÂTRE-SCALA-CONCERT L'Américain Biograph. Vues très intéressantes.

SALON D'AUTOMNE (Artistes Lyonnais), Palais municipal des Expositions, quai de Bondy. — Ouvert jusqu'au 30 novembre. — Entrée: 0 fr. 60.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grólée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or.

Victor DUPRÉ

Rue Tranchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 40 cent. Franco par poste, 45 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50

Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosques de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TULES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD dia. seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis. LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. En trepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en gros pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les



REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malléable et estampé, remplaçant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc. depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN & Co, seul dépositaire
9, Rue Boissac, LYON
Envoi d'Echantillons et Dessins

FIAT

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLÂTRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLÂTRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

Ascenseurs - Monte-Charges

E. PERRON & C^{ie}

Ingénieurs E. C. P.

CONSTRUCTEURS

ATELIERS et BUREAUX :

Rue de la Buire, 21, LYON

TÉLÉPHONE 25.91

PARIS MARSEILLE GENÈVE
48, rue Vavin 2 rue Tilsitt rue Petit-Senn

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs
Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES
Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU
Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général
39, rue de la Bourse à LYON